

CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA SONABEL

Les valeurs que nous partageons à la SONABEL sont : Intégrité, Respect, Solidarité, Professionnalisme et Sens du Service Public. Elaborées par le personnel, ces valeurs s'inscrivent dans le cadre du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat. Base de notre comportement, elles déterminent notre déontologie au quotidien et définissent nos principes de conduite.



1.INTEGRITE

Honnêteté, Equité et Dignité

En tant que salarié (e) de la SONABEL, je m'engage, au quotidien, à respecter la valeur INTEGRITE. Pour cela :

- Je dois être honnête, sincère et loyal dans l'exercice de mes fonctions ;
- Je dois être juste et équitable envers les clients, les collaborateurs et les partenaires ;
- Je m'engage à lutter contre la corruption et les malversations.



2. RESPECT

Considération, Courtoisie et Ecoute active

En tant que salarié (e) de la SONABEL, je m'engage, au quotidien, à respecter la valeur RESPECT. Pour cela :

- Je dois incarner respect, considération et politesse dans l'exercice de mes fonctions sans discrimination aucune;
- Je dois être courtois, réceptif envers les collaborateurs, la hiérarchie, les clients et les partenaires ;
- Je dois accomplir mon travail avec discipline et m'abstenir de toute attitude ou comportement pouvant blesser ou mettre mal à l'aise les autres.



3. SOLIDARITE

Esprit d'équipe, Assistance et Fierté d'Appartenance

En tant que salarié (e) de la SONABEL, je m'engage, au quotidien, à respecter la valeur SOLIDARITE. Pour cela :

- · Je dois promouvoir, naturellement, l'esprit d'entraide de manière permanente et l'assistance mutuelle au sein de la SONABEL;
- · Je dois accomplir ma mission en toute confiance avec tolérance, tout en exprimant ma fierté d'appartenir à la SONABEL;
- Je dois accomplir mes tâches en cultivant l'esprit d'équipe et de collaboration.

4. PROFESSIONNALISME

Qualité du travail, Compétence et Conscience professionnelle

En tant que salarié (e) de la SONABEL, je m'engage, au quotidien, à respecter la valeur PROFESSIONNALISME. Pour cela :

- Je dois accomplir les tâches qui me sont confiées avec les compétences requises, pour atteindre la performance demandée ;
- Je dois respecter les règles, les normes et les procédures de travail pour exceller dans ma mission;
- Je dois accomplir mon travail avec efficience et conscience professionnelle.



5. SENS DU SERVICE PUBLIC

Disponibilité, Satisfaction du client et Communication

En tant que salarié (e) de la SONABEL, je m'engage, au quotidien, à respecter la valeur SENS DU SERVICE PUBLIC. Pour cela :

- Je dois utiliser les biens et offrir les services de la SONABEL de façon responsable dans un esprit d'économie, tout en m'efforçant d'en assurer le meilleur soin;
- Je dois être disponible et mettre la satisfaction de la clientèle au centre de mes préoccupations ;
- Je dois cultiver la communication constructive avec les collaborateurs, les clients et les partenaires.

Président du mois de la Coordination des Délégués du Personnel

Kpimegnoan SOMÉ

Directeur Général de la SONABEL François de Salle OUEDRAOGO Officier de l'Ordre National